

répartition plus équitable ne démontre-t-il pas que les membres ont eu raison de lui faire confiance.

Toutefois, les documents dont nous sommes saisis attestent qu'on peut aller plus loin dans cette voie. Le document A/C5/933 sous la main, nous constatons que deux régions seulement, pour ce qui est de la classe P-1 et des postes susmentionnés, sont en deçà de l'étendue des variations souhaitables. Ce sont l'Europe orientale et l'Amérique du Nord. Cela ne donne pas toutefois une idée exacte de la situation d'ensemble, car il existe des inégalités dans toutes les régions; dans le cas de certains membres, il se présente des écarts dans un sens ou dans l'autre. Notre délégation compte bien qu'il sera possible d'atténuer sensiblement ces inégalités, si on en donne le temps au Secrétaire Général et si les membres l'aident à trouver des fonctionnaires internationaux compétents. A cet égard j'aimerais dire que le Canada considère le Secrétaire Général libre de recruter au Canada des candidats pour l'Organisation des Nations Unies.

Toutefois notre délégation s'attend que, dans ses efforts pour améliorer la répartition géographique et assurer un rapport équitable entre le personnel temporaire et le personnel de carrière, le Secrétaire Général traite avec justice les ressortissants des divers pays en ce qui concerne les promotions et les hauts postes. Quant à nous, nous surveillerons de près les événements à cet égard, tant du point de vue de l'application générale du principe que de la présence de canadiens au Secrétariat.

Pour ce qui est des propositions que renferme le rapport du Secrétaire Général, notre délégation espère que la Cinquième Commission continuera de lui accorder judicieusement une très grande latitude dans l'exercice de ses fonctions. Etant donné les progrès déjà accomplis,